

**DEPARTEMENT
DU NORD**



COMMUNE DE WALLERS ARENBERG

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS ELUS :
29

L'An Deux Mille Vingt-trois, le seize du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE
29

Étaient présents (26) : Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK Adjoints, Marc STIEVENARD, Chantal SAEGERMAN, Jean-Pierre ABRAHAM, Yoann HOCHEDÉZ Conseillers Municipaux Délégués, Bernard CARON, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Aurore DUSSART, Catherine DEMEURISSE, Armel BISIAUX, Émile LAURANT, Laurent STAQUET, Laurence SZYMONIAK, Dominique NICODEME, Fabienne BENOIT, Serge HARDY, Cathy TYLEK Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :
26

Étaient Excusés (2) : Mathieu DECARPENTRY (procuration à Salvatore CASTIGLIONE), Bénédicte COTTEL (procuration à Hermeline BOUTELIER).

Était Absent (1) : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Salvatore CASTIGLIONE - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 09/02/2023.

Objet : Autorisation de signer un bail civil entre la Commune et l'État pour le bien sis 23 rue Marcel DANNA en vue d'implanter le Service de Gestion Comptable de Wallers (DGFiP).

Rapporteur : Bernard CARON, Vice-président de la Commission Finances et Développement

La commune de Wallers Arenberg a été retenue pour accueillir un centre des finances publiques en cœur de ville courant 2023. Cette opération s'intègre dans le cadre de l'opération de requalification du centre-ville et de sa redynamisation en diversifiant l'offre de services.

La Commune est propriétaire d'un terrain sis 23 rue Marcel DANNA à Wallers d'une superficie de 1112 m².

Il a été convenu d'édifier un immeuble sur ce terrain d'une surface totale de 722 m² figurant au cadastre :

Section	N°	Commune	Lieu-dit ou voie	Contenance			
				ha	a	ca	M ²
AM	72	Wallers	23 rue Marcel DANNA	0 12		11	1112

Il a également été défini de donner ce bien à bail à l'État pour une durée ferme de 9 années à compter de la livraison du bâtiment au preneur.

Ainsi, les futurs locaux loués comprendront des bureaux, un réfectoire, une salle de réunion, des sanitaires, un espace d'accueil du public, le tout en rez-de-chaussée, des espaces d'archives en R+1, quatre places de parking extérieurs à usage privatif des occupants de l'immeuble loué, dont deux places PMR et deux places pour des véhicules électriques. L'équipement comprend également un ascenseur.

Un accès pour piétons et véhicules commun ainsi que des d'espaces verts communs sont également au programme.

Les lieux sont destinés à accueillir un Service de Gestion Comptable de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Le bail sera consenti et accepté pour un loyer annuel de CENT CINQ MILLE EUROS (105 000€ HC/HT), hors charges et hors taxes.

Il est précisé que le loyer est révisable triennalement selon les modalités prévues dans le projet de bail. Une franchise de loyer de UN (1) mois est consentie à compter de la date de livraison de l'immeuble afin de permettre au Preneur (l'Etat) de procéder aux aménagements intérieurs nécessaires.

Les travaux pris en charge par la commune pour le compte de la DGFIP feront quant à eux l'objet d'un surloyer. Le montant et les modalités de paiement de ce surloyer feront l'objet d'un avenant au bail. Il ne sera pas exigé de dépôt de garantie par le bailleur au preneur. Les autres dispositions sont exposées dans le projet de bail annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE le bail civil d'une durée ferme de neuf années, relatif à l'immeuble sis 23 rue Marcel DANNA consenti et accepté pour un loyer annuel de CENT CINQ MILLE EUROS -105 000€ HC/HT, hors charges et hors taxes ;**
- **APPROUVE la réalisation de travaux pour le compte de la DGFIP et solliciter le remboursement de ces travaux par le paiement d'un surloyer ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail civil ainsi que tous les avenants et autres documents liés à cette décision ;**
- **CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 20/02/2023
Reçu en préfecture le 20/02/2023
Publié le
ID : 059-215906322-20230216-A16022023_09-DE



**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire de la présente délibération.**

**A Wallers Arenberg, le 16 février 2023
Le Maire,
Salvatore CASTIGLIONE**

